



fondation
daniel & nina carasso

Instructions préalables à la demande de financement Appels à projets « Art Citoyen »

Toute demande de financement est effectuée dans le cadre d'un appel à projets de la Fondation. Les demandes de subventions envoyées en dehors de ces canaux ne seront pas étudiées. Les projets doivent être déposés en ligne avec leurs annexes.

Les porteurs de projet doivent avoir pris connaissance : de la « [Procédure générale d'attribution et de suivi des financements – Axe Art Citoyen](#) » et de [l'appel à projets](#).

Les dossiers de demande de financement sont déposés en ligne à l'adresse suivante : <http://projets.fondationcarasso.org/fr/> Il est nécessaire pour chaque structure de :

- ouvrir et paramétrer un compte,
- introduire une demande,
- compléter le dossier, avec l'aide possible d'autres rédacteurs,
- joindre en ligne les annexes,
- valider et envoyer le dossier avant la date de clôture de l'appel à projet.

Les dossiers de demande de financement complets comprennent les annexes suivantes, qui doivent être déposées en ligne :

- [Le budget du projet en format Excel](#) ;
- [Le calendrier du projet](#)
- **Un dossier administratif comprenant :**
 - o Les statuts de l'organisme s'il est privé ou la Déclaration en Préfecture de la création de l'organisme s'il est public ;
 - o Un RIB sur un fichier séparé ;
 - o La liste des membres du Conseil d'Administration ;
- **Des annexes facultatives, dont :**
 - o Le dernier rapport d'activité ;
 - o Le dernier rapport financier (éventuellement certifiés), comprenant le dernier compte de résultat et bilans comptables ;
 - o Une éventuelle revue de presse ;
 - o Un éventuel rapport d'audit ;
 - o Les annexes liées au projet.

Les dossiers envoyés en dehors des dates d'ouverture de l'appel à projets ne seront pas étudiés. La Fondation se réserve le droit de demander des compléments d'information avant de prendre une décision concernant la demande de financement.